

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
Saint-Antoine-de-Tilly	2025 04 13
	Année Mois Jour

Je, Nicole Champagne, présidente d'élection, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Christian Laroche
Prénom Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire

conseillère ou conseiller

Arrondissement, district, quartier ou poste (*nom ou numéro*)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

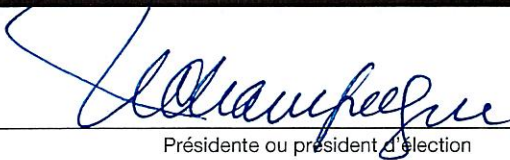
Numéro et nom de voie

App.

Saint-Antoine-de-Tilly
Municipalité

G0S 2C0
Code postal

SIGNATURE



Présidente ou président d'élection

2025-03-14
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité Saint-Antoine-de-Tilly	Date du scrutin 2025 04 13 Année Mois Jour
--	--

Je, Nicole Champagne, présidente d'élection, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Denis _____ Paquet _____
Prénom Nom

<input type="checkbox"/> a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de	➔	<input type="checkbox"/> mairesse ou maire
OU		<input checked="" type="checkbox"/> conseillère ou conseiller
<input checked="" type="checkbox"/> est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de		<u>2</u> Arrondissement, district, quartier ou poste (<i>nom ou numéro</i>)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

_____	_____	Saint-Antoine-de-Tilly	G0S 2C0
Numéro et nom de voie	App.	Municipalité	Code postal

SIGNATURE

	2025-03-14
Présidente ou président d'élection	Année Mois Jour

IMPORTANT Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité

Saint-Antoine-de-Tilly

Date du scrutin

2025 04 13

Année Mois Jour

Je, Nicole Champagne, présidente d'élection, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Pierre-Louis

Prénom

Gosselin-Lavoie

Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

est ou reste la seule personne candidate et que,
par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire

conseillère ou conseiller

6

Arrondissement, district, quartier ou poste (*nom ou numéro*)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

Numéro et nom de voie

App.

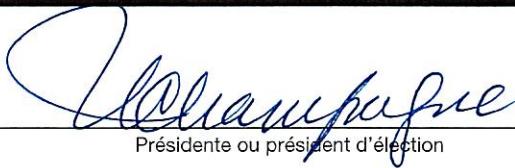
Saint-Antoine-de-Tilly

Municipalité

G0S 2C0

Code postal

SIGNATURE



Présidente ou président d'élection

2025-03-14

Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.